

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 2 Avril 2024

L'an deux mille vingt quatre
le 2 Avril à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 9

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Aurélie COLAS, Laurent GALLOT, Catherine PERRAT Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

ABSENTS ET EXCUSES : Jacques CLECHET, Anaïs GAGNEUR, Valentine MAUCHERAT Alexandra SERRE (arrivée à 20h30)

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Vote du Compte Administratif 2023
- ▶ Approbation du compte de gestion du trésorier 2023
- ▶ Affectation des résultats 2023
- ▶ Vote du budget primitif 2024
- ▶ Vote des taux d'imposition 2024
- ▶ Etat récapitulatif des indemnités des élus de l'année 2023
- ▶ Avenant à la convention de l'OVIV pour augmentation du coût horaire pour la mise à disposition du personnel
- ▶ Nouvelle délibération pour le retrait de la commune de Cour et Buis du Syndicat du SEMIG
- ▶ Prendre acte de la présentation du PADD « Projet d'aménagement et de Développement Durables » du PLUI
- ▶ Questions orales

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 21 Février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – DELIBERATION N°2024-04

Monsieur le Maire laisse la parole à Jacques SECONDI, délégué aux finances pour présenter le Compte Administratif 2023 et quitte la séance pour ne pas participer aux débats et au vote.

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	180 664,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 275,59 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 326,20 €
65	Autres charges de gestion courante	84 906,67 €
66	Charges financières	12 763,02 €
TOTAL	Fonctionnement – Dépenses	441 935,83 €

Mise aux voix

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2023 sont approuvées à l'unanimité.

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	Réalisé 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	236 264,69 €
013	Atténuations de charges	1 818,65 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 804,41 €
73	Impôts et taxes	69 541,34 €
731	Fiscalité locale	315 701,00 €
74	Dotations et participations	75 766,01 €
75	Autres produits de gestion courante	5 779,93 €
TOTAL	Fonctionnement – Recettes	751 676,03 €

Mise aux voix

Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2023 sont approuvées à l'unanimité.

Résultat de Fonctionnement 2023 excédentaire : 309 740.20 €

- **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Intitulé	Réalisé 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	108 988,90 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	35,64 €
21	Immobilisations corporelles	56 374,20 €
23	Immobilisations en cours	55 744,76 €
TOTAL	Investissement – Dépenses	227 523,06 €

Mise aux voix

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2023 sont approuvées à l'unanimité.

- **Recettes d'investissement**

Chapitre	Intitulé	Réalisé 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 686,64 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 326,20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	182 084,63 €
13	Subventions d'investissement	102 509,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL	Investissement – Recettes	318 607,28 €

Mise aux voix

Les recettes d'investissement du compte administratif 2023 sont approuvées à l'unanimité

Résultat d'investissement 2023 excédentaire : 91 084.22

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2023 –
DELIBERATION N°2024-05**

Après présentation des comptes, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – DELIBERATION N°2024-06

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 309 740,20 comme suit :

- 67 320,78 € au 1068 en investissement
- 242 419,42 € en réserve en fonctionnement au 002

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 – DELIBERATION N°2024-07

Il est attendu une augmentation des bases d'imposition de 4 % entre 2023 et 2024.

Il est donc proposé de reconduire les taux d'imposition de 2023, soit :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (TH) : 13,05 %
- Taxe foncière bâti (TFB) : 37,11%
- Taxe foncière non-bâti (TFNB) : 53,39%

Mise aux voix

La proposition est approuvée à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – DELIBERATION N°2024-08

• **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	Budget 2024
011	Charges à caractère général	288 831,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	142 703,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	87 710,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €
TOTAL	Fonctionnement – Dépenses	754 944,00 €

Mise aux voix

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024 sont approuvées à l'unanimité.

• **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	Budget 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	242 419,42 €
013	Atténuations de charges	500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 100,00 €
73	Impôts et taxes	60 118,00 €
731	Fiscalité locale	329 722,00 €

74	Dotations et participations	69 584,58 €
75	Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
TOTAL	Fonctionnement – Recettes	754 944,00 €

Mise aux voix

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 sont approuvées à l'unanimité.

- **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Intitulé	Budget 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	21 584,00 €
21	Immobilisations corporelles	470 701,00 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €
TOTAL	Investissement – Dépenses	749 285,00 €

Mise aux voix

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 sont approuvées à l'unanimité.

- **Recettes d'investissement**

Chapitre	Intitulé	Budget 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 084,22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	142 703,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	104 718,78 €
13	Subventions d'investissement	215 779,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
TOTAL	Investissement – Recettes	749 285,00 €

Mise aux voix

Les recettes d'investissement du budget primitif 2024 sont approuvées à l'unanimité.

1. Etat récapitulatif des indemnités des élus de l'année 2023

Le total des indemnités perçues est de 35 235,96 €.

Nom Prénom	Fonction	Indemnités Brutes annuelles
MERLIN Denis	Maire	19 613,40 €
MAUCHERAT Thierry	Adjoint	5 207,52 €
SECONDI Jacques	Adjoint	5 207,52 €
VANDAELE Laurent	Adjoint	5 207,52 €
TOTAL DES INDEMNITES		35 235,96 €

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE L'OVIV POUR L'AUGMENTATION DU COUT HORAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – DELIBERATION N°2024-09

L'OVIV nous propose de signer un avenant à la convention qui augmente le taux horaire des coûts de personnel de 20 à 21 €/h, ce qui permet de se mettre en conformité avec la Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social et Familial.

Ce tarif comprend les frais de déplacement, les frais de personnel et les frais de gestion liés à la convention.

Il est proposé de d'adopter cet avenant et de donner pouvoir à M. le Maire de signer cette convention.

Mise aux voix

La proposition est approuvée à l'unanimité.

OBJET : NOUVELLE DELIBERATION POUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE COUR ET BUIS DU SYNDICAT DU SEMIG – DELIBERATION N°2024-10

La commune de Cour-et-Buis a finalement proposé :

- De prendre en charge la 4^{ème} ATSEM
- D'assurer sa quote-part d'investissement qui lui revient jusqu'en 2028
- De contribuer au budget de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2024 (sans les élèves de Cour-et-Buis à partir de septembre).

Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil Municipal de Cour-et-Buis.

Compte tenu de cette évolution, il est proposé de d'accepter la sortie de Cour-et-Buis du SEMIG.

Mise aux voix

La proposition est approuvée à l'unanimité.

OBJET : PRENDRE ACTE DE LA PRESENTATION DU PADD « PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE » DU PLUi – DELIBERATION N°2024-11

Les orientations du PADD sont les suivantes, ainsi qu'il a été présenté au conseil municipal :

- Axe 1 -Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique
 - Orientation 1 -Préserver le socle naturel, agricole et paysager qualitatif du territoire
 - Orientation 2 -Adapter le territoire au changement climatique
- Axe 2 -Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales
 - Orientation 1 –Privilégier un développement économique durable, diversifié et structuré
 - Orientation 2 -Proposer une offre en habitat qualitative et diversifiée aux habitants
 - Orientation 3 -Organiser le territoire pour accompagner son développement

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

- Acte que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi a eu lieu lors de la présente séance du conseil municipal,
- Précise que :
 - La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle sont annexées les orientations générales du projet de PADD.
 - La Communauté de communes délibérera de son côté sur la tenue d'un débat sur les orientations du projet de PADD.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier et ce dans la limite de ses compétences.

Mise aux voix

La délibération est adoptée à l'unanimité (20h15).

2. Questions orales

Denis

- Le rapport d'activité d'EBER 2022 est à disposition pour lecture.
- Le devis de TE38 pour l'éclairage du chemin des lotissements Acacias/Noisetiers jusqu'au lotissement du Gillier a été reçu pour 6 candélabres. Il sera demandé de n'en mettre que 5 et de revoir le devis à la baisse.
- Le Chemin de la Varèze sera inauguré le 13 avril à 11h en présence de Mme la Présidente d'EBER. Il faut prévenir tous les élus du CM et faire une annonce pour les habitants.
- La commune s'est positionnée pour l'achat du Terrain Poizat pour la somme de 75 k€. Le terrain adjacent est en vente pour 200 k€. Un contact a été pris avec le notaire en charge de la vente. Une proposition a été faite à 170 k€ et est en cours d'étude par les propriétaires. Si la vente devait se faire, EPORA a été sollicité pour financer le projet. EPORA rendra sa réponse vendredi prochain.

Laurent V

- L'UJMM demande une subvention pour la proposition de création d'une fête des classes. Le montant total de la subvention à l'UJMM pourrait être revu selon les devis et les factures d'entretien du stade.

Thierry

- Micro-crèche : les devis d'études représentent 30 576,50 € HT.
- Salle Polyvalente : les ABF risquent de nous retoquer sur la couleur choisie (blanc). Le mieux est de faire appel à l'ABF en charge de notre suivi pour lui demander sa position.

Max

- RAS.

Pierre

- Opération Village Propre ce Samedi : Pierre et Jacques seront présents. Il faut demander les sacs poubelles à Nicole.

Cathy

- RAS.

Aurélie

- Transport à la demande : Il y a la TAD avec arrêt Place du Souvenir et le TAD ACCESS en porte-à-porte pour les personnes de plus de 75 ans. A annoncer sur le site internet et sur Illiwap.

Laurent G

- Cinéma de plein air : il sera fait à Cour-et-Buis cette année.
- Sou des Ecoles Maternel : réponse à faire concernant l'animation extérieure (heure de fin à convenir de la même façon que sur le contrat de location de la salle).
- Alarme incendie de l'école : il y a besoin d'une clé pour réinitialiser les boutons poussoir. Cette clé a été demandée à l'électricien.

Alexandra

- Absente pour l'opération Village Propre mais présente pour l'inauguration du Chemin de la Varèze (à partir de 10h15 pour les élus).
- Les dossiers des mariages et baptêmes sont à rediscuter pour valider les dates.
- La commission Commerces et Artisanat devrait se réunir prochainement car il y a des demandes concernant les terrains derrière Dugua. Il y a déjà preneur pour ces terrains, mais la DDT bloque la conversion de ces terrains.

Jacques S

- Chemins : une reconnaissance a été faite lors de la Journée des Chemins pour aller du Chemin du Sabot à la ferme du Martou, suivi d'une réunion. Il faut rencontrer les propriétaires des parcelles attenantes pour rétablir le chemin. Ensuite des petits travaux seront entrepris, si possible en empruntant du matériel communal. Côté intercommunal, plusieurs boucles de randonnées ont été tracées et une nouvelle réunion intercommunale est prévue la semaine prochaine.

Fin du conseil municipal à 20h55


Le Maire,
Denis MERLIN



